

# Devenir père quand on est gay

PAR MARTINE GROSS, SOCIOLOGUE

*Les propos qui vont suivre s'appuient sur plusieurs enquêtes de terrain menées entre 2009 et 2016.*

*Quand on est gay, le chemin vers la paternité est long :*

- *Découvrir ses préférences sexuelles. S'assumer en tant qu'homosexuel ;*
- *S'installer en couple, la plupart des pères gays rencontrés étaient en couple ;*
- *Annoncer à l'entourage. C'est souvent une fois en couple qu'ils parlent de leur homosexualité à leurs parents ;*
- *Renoncer : nombreux sont ceux qui, dans un premier temps, ont renoncé à fonder une famille. Homosexualité et parentalité leur semblaient incompatibles.*
- *Puis, ne plus renoncer : des témoignages, des émissions dans les médias, des rencontres avec d'autres hommes qui étaient devenus parents leur permettent d'envisager à leur tour de fonder une famille ;*
- *Enfin, choisir une modalité pour fonder une famille : adoption, coparentalité ou GPA.*

## L'ADOPTION

Depuis 2013, l'adoption par un couple de même sexe est possible mais :

- Selon les données associatives, moins de dix couples de même sexe ont pu adopter depuis 2013.
- Très peu d'enfants adoptables en France. 800 pupilles de l'État, plusieurs milliers de personnes agréées.
- La plupart des conseils de famille préfèrent probablement confier les enfants adoptables à des couples hétérosexuels. Ceux qui s'ouvrent aux candidatures des couples de même sexe leur proposent d'accueillir un enfant à particularité : c'est-à-dire âgé, handicapé ou malade.
- Quant aux enfants confiés à l'adoption internationale, leur nombre s'est considérablement réduit ces dernières années. Seuls 685 enfants d'origine étrangère ont été accueillis en 2017. De plus, la plupart des États refusent de confier des mineurs à des couples homosexuels.
- De sorte que pour se donner toutes les chances de pouvoir accueillir un enfant, il faut se présenter en tant que personne seule et occulter la vie de couple homosexuel.

La plupart des personnes ayant participé aux enquêtes ne souhaitent plus dissimuler leur vie de couple. D'autant plus que leur projet d'avoir un enfant est un projet de couple. Dans ces conditions, même si le mariage leur donne la possibilité d'adopter conjointement un enfant, très peu de couples homosexuels peuvent se tourner vers l'adoption pour fonder une famille homoparentale.

Les autres modalités les plus courantes pour devenir pères sont la coparentalité et la GPA (gestation pour autrui).

## COPARENTALITÉ

En contexte homoparental, la coparentalité repose sur l'accord d'un homme et d'une femme, qui ont décidé de concevoir ensemble un enfant et de l'élever au sein de leurs foyers respectifs. Le compagnon du père et la compagne de la mère sont souvent partie prenante, à des degrés divers, du projet parental. Dans ces configurations, les parents sont donc fréquemment plus de deux.

Dans la coparentalité, qu'elle soit hétéro- ou homo-parentale, conjugalité et parenté légale sont dissociées. Un père et une mère sans vie conjugale commune conçoivent et élèvent un ou plusieurs enfants dont la résidence est partagée entre le foyer paternel et le foyer maternel.

Il y a cependant deux différences importantes entre la coparentalité hétéroparentale après divorce et la coparentalité en contexte homoparental. D'abord, le père et la mère n'ayant pas vécu ensemble, la coparentalité, dans leur cas, ne fait pas suite à une séparation plus ou moins conflictuelle ou à une rupture. Ensuite le compagnon du père et/ou la compagne de la mère, s'inscrivent dans le projet parental dès avant la conception. Ils ne sont pas des beaux-parents mais des parents d'intention, comme le sont les père et mère biologiques. En revanche, dans les familles recomposées, les belles-mères et beaux-pères n'occupent éventuellement une place parentale que dans un second temps et n'ont pas pris part au projet parental.

***Les personnes qui choisissent la coparentalité pour devenir parents motivent généralement leur choix par le souhait de donner au moins un père et une mère à leurs enfants.***

Les personnes qui choisissent la coparentalité pour devenir parents motivent généralement leur choix par le souhait de donner au moins un père et une mère à leurs enfants. Plusieurs hommes interrogés évoquent la nécessaire présence d'une mère.

La coparentalité permet également d'avoir un enfant de son propre sang. Pouvoir raconter à un enfant d'où il vient, comment et pourquoi il a été conçu, qui sont ses géniteurs... la clarté du récit des origines est évoquée par quelques hommes. Il s'agit de connaître ses origines mais aussi de côtoyer ses parents de naissance. La coparentalité avec son partage des temps, temps avec l'enfant, temps sans l'enfant, permet d'en préserver pour soi ou pour le couple. L'existence de deux foyers prenant en charge l'enfant, permet de définir des temps parentaux et des temps conjuguels sans enfant.

La coparentalité réduit les écueils de la monoparentalité. Certains hommes célibataires choisissent la coparentalité pour pouvoir partager les responsabilités et préoccupations parentales avec un autre parent.

Jusqu'il y a quelques années, la plupart des hommes interrogés se tournaient vers la coparentalité pour concrétiser leur désir de paternité. Une évolution récente indique un délaissement croissant de la coparentalité pour la « gestation pour autrui » (GPA).

Sous des dehors de conformité sociale, puisqu'il y a bien un papa et une maman, la coparentalité avec sa dimension pluriparentale est une innovation familiale qui peut s'avérer conflictuelle et difficile à vivre. Les échos de coparentalités conflictuelles, le souhait de plus en plus courant de vivre une paternité à plein-temps sont des pistes à explorer pour comprendre le recul de la coparentalité, au bénéfice d'une modalité qui évite les contraintes d'une garde partagée souvent perçue comme privilégiant la relation mère/enfant.

### PREMIÈRE ÉTAPE DE LA COPARENTALITÉ RENCONTRER LA FUTURE MÈRE

Rencontrer la future mère peut s'avérer complexe. Vers qui se tourner pour une telle demande : concevoir puis coparenter ensemble mais sans vie conjugale commune ?

Les sites internet spécialisés, les petites annonces, les associations sont des ressources dans cette quête. Les hommes interrogés sont toutefois rarement enthousiastes à l'idée de faire un enfant avec une personne qui leur était hier inconnue. Le scénario « faire un enfant » avec une amie de longue date, voire une amie d'enfance, représente pour beaucoup d'hommes le scénario idéal.

Au fil des rencontres, où seront abordés l'éducation future de l'enfant, les valeurs qu'on souhaite transmettre, l'organisation de la vie avec l'enfant, le partage des temps paternels et maternels, la contribution financière de chacun à l'entretien de l'enfant, les représentations de chacun de la paternité et de la maternité, s'élabore une relation entre les futurs parents. Cette construction de la relation prend du temps. C'est parfois après des semaines et des mois, qu'on réalise qu'on ne partage pas certaines valeurs essentielles et qu'il faut renoncer.

De fait, la coparentalité est le moyen le plus simple à mettre en œuvre mais assez complexe dans la réalité.

### APRÈS LA NAISSANCE DE L'ENFANT

Pour organiser concrètement la vie quotidienne avec l'enfant et décider du temps passé avec lui, le statut, être père légal ou seulement père social quand on est le compagnon du père, et le genre, être un père ou une mère, dessinent des lignes de fractures.

**Les représentations sociales accordent davantage de légitimité au lien biologique (qui serait plus « vrai ») qu'au lien électif et par conséquent la légitimité des parents sociaux est encore moindre...**

Parents légaux et parents sans statut légal, pères et mères, ne sont pas égaux malgré des aspirations initialement égalitaires. La maternité biologique s'inscrit dans une évidence corporelle, tandis que la paternité, qu'elle soit biologique ou non, est toujours une paternité d'adoption ; elle s'inscrit dans la volonté déclarée.

Comme le souligne la sociologue Michèle Ferrand, la femme est en quelque sorte le « premier sexe parental » (Ferrand, 2004, p. 32). Par ailleurs, les représentations sociales accordent davantage de légitimité au lien biologique (qui serait plus « vrai ») qu'au lien électif et par conséquent la légitimité des parents sociaux est encore moindre, qu'il s'agisse de beaux-parents dans les recompositions familiales ou de coparents, compagnon du père, compagne de la mère dans les familles homoparentales.

Celle qui a accouché désigne toujours le second parent après elle-même dans cette hiérarchie implicite. Dans une recomposition familiale, elle fera place au beau-père ou conservera celle du père. Dans la coparentalité homoparentale, malgré une symétrie initiale des intentions parentales de chacun, s'instaure une hiérarchie implicite : la mère désigne qui, du père ou de sa compagne, est le second parent. Quant au compagnon du père, sa place dépendra de celle que lui offre le père, il vient donc en dernier.

Ainsi les asymétries de genre, absentes du champ homoconjugal réapparaissent dans le champ parental en coparentalité plaçant parfois en concurrence, non seulement le foyer maternel et le foyer paternel, mais également les couples de même sexe et la dyade parentale statutaire.

Lorsque la mère donne à sa compagne la prééminence plutôt qu'au père, des conflits peuvent naître entre le père et la mère. Les pères se sentent mis à l'écart. Ces conflits peuvent aboutir devant un Juge aux Affaires familiales. Lorsqu'au contraire, la mère donne au père la place de second parent, cela peut fragiliser les couples de même sexe.

Une bonne entente, de l'amitié et de l'estime entre le père et la mère sont des conditions indispensables pour fonder une famille en coparentalité mais ce sont des facteurs qui fragilisent les couples de même sexe.

### COPARENTALITÉS SEREINES

Toutes les coparentalités ne sont pas conflictuelles. Celles qui se vivent tranquillement, parmi les situations rencontrées, se rangent dans deux catégories de configurations particulières.

**La première catégorie** est constituée de coparentalités structurées autour de deux personnes, le père et la mère, célibataires ou ayant élaboré un projet plus individuel que de couple. La relation entre le père et la mère est tout entière consacrée à la dimension parentale et n'est pas ébranlée

par les diverses combinaisons relationnelles apportées par la présence des conjoints.

Dans la **deuxième catégorie**, les parents peuvent être chacun en couple, mais tous acceptent la norme implicite qui attribue aux femmes le rôle de premier parent. La revendication égalitaire s'exprime peu, soit par conviction concernant les soins aux tout-petits qu'on estime réservés au domaine maternel, soit parce qu'une implication moindre convient aux pères pour des raisons professionnelles ou autre. Autrement dit, il semble qu'une coparentalité élaborée avec deux couples de parents souhaitant s'impliquer de manière égalitaire, soit plus difficile à gérer.

## GESTATION POUR AUTRUI

La GPA était une option rarement choisie au début des années 2000. Mais le petit nombre d'hommes qui choisissent la GPA augmente depuis.

Pour choisir la GPA, il faut passer outre

- La réprobation sociale. Les débats mettant en avant le risque de marchandisation et d'exploitation des femmes.
- Certaines représentations sociales :
  - Être mère sans père se conçoit plus aisément que père sans mère. Certains n'imaginent pas priver un enfant de mère.
  - Compétence parentale souvent synonyme de compétence maternelle
  - Le coût social est donc élevé mais le coût économique est aussi très élevé
- Dans l'enquête quantitative en 2012, sur 139 pères gays, menée avec Jérôme Courduries (2014).
  - 31 pères, soit 22 % de l'échantillon avaient eu recours à la GPA.
  - À noter, lorsque leur enfant a moins de 5 ans, ils sont 48 % à avoir eu recours à la GPA et seulement 2 % lorsque l'enfant est plus âgé.

## POURQUOI CETTE TENDANCE À DAVANTAGE CHOISIR LA GPA ?

Il faut noter que le projet d'enfant des pères est de plus en souvent un projet de couple.

Ils ont souvent pensé à l'adoption à titre de célibataire mais dissimuler leur vie de couple pour avoir une chance de voir aboutir la démarche, les a rebutés. Par ailleurs, ils redoutent d'avoir à gérer une situation doublement complexe, celle d'une petite enfance marquée par l'abandon, à laquelle se surimposerait une combinaison parentale hors norme. En conséquence, parmi les personnes que nous avons rencontrées, presque toutes ont renoncé à l'adoption après l'avoir envisagée.

Ils témoignent sans doute d'une évolution de l'idéal de « bonne paternité », davantage relationnelle.

En effet, les témoignages recueillis rapportent que les hommes gays souhaitant devenir pères et qui choisissent la **GPA veulent prendre soin de leur enfant à plein-temps et ce, dès le plus jeune âge**.

---

**Pour avoir la garde exclusive, ils écartent la coparentalité car ils n'auraient une résidence alternée au mieux que 50 % du temps.**

---

Ils ne veulent pas être des pères d'un week-end sur deux et de la moitié des vacances scolaires. Ils placent souvent le lien affectif et les soins prodigués à leur enfant au cœur de leur sentiment de paternité.

Pour avoir la garde exclusive, ils écartent la coparentalité car ils n'auraient une résidence alternée au mieux que 50 % du temps. Dans une société qui continue à accorder aux mères une forme de prééminence sur le lien à l'enfant, beaucoup d'hommes craignent d'être trop dépendants de la mère pour accéder à leur enfant.

Pour être reliés biologiquement à l'enfant pour ceux que cela importe.

Les couples d'hommes qui ont recours à la GPA disent qu'ils sont deux pères.

- Tous les couples exercent conjointement la responsabilité éducative au quotidien.
- Même si le projet était au départ plus celui d'un seul, ils se conduisent comme des pères.
- Les deux peuvent être pères biologiques en cas de jumeaux issus d'embryons conçus avec le sperme de chacun. Une enquête menée en 2015 auprès de 34 pères gays en couple ayant eu recours à la GPA révèle qu'une majorité d'entre eux souhaitaient avoir des jumeaux dits « croisés » pour être chacun géniteur d'un des jumeaux. Ce souhait d'être relié génétiquement à l'enfant n'empêche pas le couple de se revendiquer également père de chacun des enfants, y compris de celui avec lequel ils ne sont pas liés biologiquement.

## RECOURIR OU NON À UNE DONNEUSE D'OVOCYTE ?

Dissocier la gestation de la dimension génétique s'impose aux couples hétérosexuels comme une solution plus satisfaisante puisqu'elle leur permet d'engendrer un enfant issu de leurs deux corps en utilisant les ovocytes de la mère d'intention.

Cela ne va pas de soi pour les couples d'hommes. Dissocier ou ne pas dissocier la maternité biologique de la gestation, c'est-à-dire recourir ou ne pas recourir à une donneuse d'ovocyte ?

- Certains préfèrent recourir à une seule femme qui porte l'enfant et le conçoit avec ses propres ovocytes. Ils le font pour réduire la complexité de l'histoire qui a présidé à la naissance de l'enfant. Les hommes qui ont choisi cette solution sont troublés par l'idée de deux mères. Dans ce cas, le couple d'hommes parle de la femme porteuse comme d'une mère, voire d'une maman.
- D'autres hommes au contraire ont recours à deux femmes, une donneuse d'ovocytes et une femme porteuse, les raisons invoquées sont les suivantes :
  - Il s'agit d'éviter tout ressenti d'abandon chez les gestatrices puisqu'elles ne portent pas leur propre enfant.

- S'il n'y en avait qu'une femme, l'enfant pourrait l'idéaliser comme une figure maternelle absente.
- En divisant la maternité en deux, aucune des deux femmes ne serait « complètement » mère, aucune n'aurait abandonné son enfant, aucune ne pourrait se prêter à l'idéalisatd' une mère absente au quotidien.

### COMMENT PARLENT-ILS DES FEMMES PORTEUSES ?

Les discours des pères gays rencontrés sont traversés par les représentations actuelles de la famille et de la paternité. Obligés d'innover, ils hésitent entre plusieurs représentations (Gross & Mehl, 2011).

Ils passent :

- d'une représentation de la parenté basée sur l'engendrement dans laquelle un enfant ne peut avoir qu'un père et une mère. Ils disent alors que leur enfant a une mère ;
- à une autre plus centrée sur l'éducation, les soins aux enfants, c'est-à-dire la parentalité. Une telle représentation permet d'envisager deux pères sans mère.

Ces représentations ne s'excluent pas mutuellement et certains enquêtés les combinent. Ils peuvent par exemple expliquer qu'ils sont deux pères, parce qu'ils sont les parents au quotidien, et qu'il y a une mère, voire deux mères, parce qu'elles ont contribué à la venue au monde de leur enfant.

Que ces femmes soient désignées comme des mères, des « pas tout à fait mères », ou « pas du tout des mères », elles font partie de l'histoire de l'enfant. Elles sont des « tiers de procréation » avec lesquels certains hommes construisent une relation qu'ils envisagent ou non de maintenir au-delà de la grossesse. Quelques-uns mettent l'accent sur le fait que la femme porteuse et son mari partagent les mêmes valeurs et les mêmes options politiques. D'autres insistent sur l'amitié qui s'est tissée (Gross, 2018).

Un suivi d'enquête mené en 2016 auprès des hommes rencontrés en 2009 qui avaient dit qu'ils souhaitaient maintenir des liens montre qu'effectivement des liens ont été maintenus et qu'ils s'apparentent à des liens quasi-familiaux, non seulement avec la gestatrice mais avec sa famille : son mari, ses enfants, ses parents.

### POUR CONCLURE

Fonder une famille homoparentale nécessite de s'affranchir de normes naturalistes très présentes (Fine et Martial, 2010) qui définissent ce que sont une famille, un parent, un père, une mère, la parenté, la filiation.

À côté de cette déprise de la norme, les gays qui ont recours à la GPA ou les lesbiennes qui ont recours à la PMA se conforment volontiers à une autre norme, celle de l'idéal d'une norme conjugale pour laquelle le « bon » désir d'enfant est celui issu d'un projet parental de couple.

Le point commun aujourd'hui de la plupart des familles homoparentales, c'est la nature conjugale du projet parental. Deux parents de même sexe, deux mères et pas de père, deux pères et pas de mère ou encore deux pères et deux mères, heurtent la vision essentialiste de la parenté. Mais, les couples de même sexe qui fondent une famille homo-

**Implicitement, l'amour que se portent les deux membres du couple semble une condition préalable à la décision de fonder une famille. Ce qui va de pair avec leur conviction que ce sont les liens électifs qui font la famille plutôt que les liens biologiques ou l'hétérosexualité.**

parentale rencontrés au cours de nos différentes enquêtes, se conforment à l'autre norme également très présente dans nos sociétés, l'existence d'un projet parental – on naît aujourd'hui rarement en dehors d'un projet parental (Boltanski, 2004) – de préférence de nature conjugale : l'enfant doit être idéalement issu de l'amour de ses deux parents. De fait, la plupart des couples de femmes et des couples d'hommes rencontrés au cours de nos diverses enquêtes avaient décidé ensemble d'avoir des enfants ; à l'appui de cette décision, la confiance dans leur relation conjugale jugée stable et de qualité. Implicitement, l'amour que se portent les deux membres du couple semble une condition préalable à la décision de fonder une famille. Ce qui va de pair avec leur conviction que ce sont les liens électifs qui font la famille plutôt que les liens biologiques ou l'hétérosexualité. •

### BIBLIOGRAPHIE

- Boltanski, L. (2004). *La Condition fœtale. Une sociologie de l'avortement et de l'engendrement*. Paris : Gallimard.
- Fine, A., & Martial, A. (2010). *Vers une naturalisation de la filiation ?* Genèses, 78, 121-134.
- Gross, M. (2018). *Pères gays et gestatrices : des liens « quasi-familiaux »*. In I. Côté, J. Courduriès, & K. Lavoie (Eds.), *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui*. Montréal : Presses universitaires du Québec.
- Gross, M., Courduriès, J., & deFederico, A. (2014). *Morphologie des familles homoparentales en France en 2012*. In A. Fine & J. Courduriès (Eds.), *Homosexualité et parenté* (pp. 205-212). Paris : Armand Colin.
- Gross, M., & Mehl, D. (2011). *Homopaternités et GPA. Enfances, Familles, Générations*, Printemps 2011(14), 95-112.